



# flash info

## CGPME

L'esthétique : une  
profession  
réglementée pour  
plus de sécurité

4 septembre 2015

### La CGPME-NC soutient les professionnels de l'esthétique pour une application de la réglementation de leur activité

**Face aux nombreux établissements exerçant la profession  
d'esthétique sans respecter la réglementation,  
la CGPME-NC appelle les consommateurs à plus de vigilance.**

La CGPME-NC et la Direction des Affaires économiques constatent une augmentation des établissements d'esthétique et de massage ne respectant pas les délibérations réglementant ces professions.

La CGPME-NC et la Direction des Affaires économiques rappellent aux utilisateurs-consommateurs que la profession d'esthétique est règlementée par la délibération N°180 du 25 janvier 2001, précisant que nul ne peut prodiguer des soins esthétiques ou d'embellissement (épilations, manucuries, beauté des pieds, prothésie ongulaires, beauté des mains, soins du corps, modelage visage et corps, etc.) sans être titulaire d'un diplôme d'esthétique-cosmétique.

En effet, ces métiers sont des professions qui touchent à la personne et au corps. Lorsqu'exercés par des personnes non-diplômées, de graves risques de santé peuvent être causés sans qu'aucune responsabilité professionnelle ne puisse être engagée.

La CGPME-NC demande donc au public d'être vigilant quant à ces établissements illégaux et la Direction des Affaires économiques rappelle qu'elle est habilitée à contrôler ces praticiens et à recevoir les plaintes des consommateurs.

Pour une application de la délibération, nous sollicitons le Congrès et le Gouvernement pour augmenter le nombre de contrôleurs assermentés des professions réglementées.

La CGPME-NC insiste sur la nécessité de pénaliser davantage les établissements ne respectant pas la loi afin d'encourager tous les praticiens à suivre la délibération.

La CGPME-NC soutient les entrepreneurs responsables et félicite le syndicat des esthéticiennes qui se bat pour professionnaliser, promouvoir et valoriser leur métier.

**Avec vous, nous sommes plus forts, avec nous, vous êtes plus forts**

CGPME-NC - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE NOUVELLE-CALÉDONIE  
Tél: +(687) 24.00.66 - Fax : +(687) 26.10.44 - E-mail : [direction@cgpme.nc](mailto:direction@cgpme.nc)  
3 rue Henri Simonin - Immeuble Océanic - 1er étage - BP 27825 - 98863 NOUMÉA Cedex